

Séance du 30 mars 2016



**L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE TRENTE MARS, à VINGT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Paul Desplaces en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PECHOUX, Maire

**PRESENTS** : M.PECHOUX, C.TRASSARD, B.GUERIN, H.BONNET, A. IACOVELLI, J.P.SAINT-CYR, G.LICHTLE, L.BORDELIER, J.CORMORECHE, Y.GALLAY, G.GAGNE, I.DE CARVALHO, A.SEMMADI, S.VERPAULT, I.VERRAT, A.GENIN, M.RAYMOND, C.MONTESSUIT, P.CHARRONDIERE, A.GOMES

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : D.DESFORGES à B.GUERIN, S.PERNET à C.TRASSARD, M. DUHAMEL-HERZ à H.BONNET, P.BERTHAUD à A.IACOVELLI, A.TESSIAUT à L.BORDELIER, D.BIDAULT à S.VERPAULT, M.CACHAT à C.MONTESSUIT, G.BRULLAND à M.RAYMOND

**ABSENT** : M. CROUZAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

### Information préalables

- Le maire informe du décès de Patrick Méon, agent de maîtrise principal au service espaces verts de la commune et de Camille Lavigne qui a œuvré à l'ouverture de la salle des fêtes pendant de nombreuses années. Il présente ses condoléances à leurs familles.
- Reprise du commerce « Boucherie » rue du Palais par un nouveau boucher
- Pharmacie Grande rue : délocalisation à Carrefour Market
- Tacos : en liquidation judiciaire
- Hôtel Pierre et Anne de Bourbon : calendrier des travaux de muséographie

22 mars : lancement de la consultation : 420 000 € HT

18 avril : date limite de réception des offres

CM 25 mai : attribution des marchés autorisation donnée au maire de les signer

Durée des travaux : 6 mois

Fin 2016 : ouverture et inauguration

- Police Municipale : déménagement des locaux Bd des Combattants
- Signature de la vente de la maison Sénetaire à Fontanel Immobilier

### 1. EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA CCDSV SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI

Le Maire expose que par arrêté du 14 décembre 2015, Monsieur le Préfet de l'Ain a pris acte du transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en lieu et place des communes.

Conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C-IV), une évaluation des charges transférées à l'occasion de ce transfert de compétence a été réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée au sein de la Communauté de communes.

Celle-ci s'est réunie le 15 mars 2016 et a établi un rapport proposant une évaluation de ces charges. Ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Le rapport est présenté et commenté par Monsieur le Maire.

*M. Charrondière souhaiterait connaître :*

*\* le montant de la participation au SLAH 2013 et 2014*

*\* le montant la taxe de séjour perçue en 2015 par la CCDSV au titre de Trévoux.*

*Concernant la taxe de séjour, le maire répond autour de 6000 € – 7000 € (les chiffres exacts seront transmis) et précise que la CCDSV a perçu au total 51 000 € au titre de la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi suite à sa réunion du 15 mars 2016 comprenant notamment le tableau des charges transférées par les communes à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)
3. ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS
4. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)
5. APPROBATION COMPTES DE GESTION 2015 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)
6. VOTE DES TAUX COMMUNAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2016
7. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)

Le maire introduit l'examen des points budgétaires à venir :

Le budget primitif 2016 qui est soumis au conseil s'inscrit dans un contexte de réduction de la dépense publique qui touche sérieusement les communes.

Sans revenir sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires auquel les conseillers pourront se reporter, il convient de rappeler que la baisse des dotations de l'Etat se traduira pour Trévoux par une diminution d'un montant de 130 000 € par rapport à 2015, soit un montant cumulé de baisse depuis 2013 de 320 000 €.

L'impact sur le budget 2016 sera toutefois réduit en raison d'une affectation des résultats du compte administratif positif pour un montant de 560 000 € grâce une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et une bonne gestion. De plus des perspectives de recettes d'investissement supplémentaires en 2016 se font jour avec des subventions pour des projets d'équipements ou d'aménagements par le fait des dispositifs traditionnels ou du fonds d'investissement local ou bien encore d'une aide au titre des maires bâtisseurs à laquelle la commune peut prétendre.

Ainsi la capacité d'autofinancement nette en 2016 s'en trouve largement améliorée ce qui permettra d'achever les projets déjà engagés dans de bonnes conditions, de faire face aux engagements pris notamment sur l'accessibilité des bâtiments publics et aux besoins les plus immédiats.

Ces données ne sont pas automatiquement reconductibles pour les années suivantes. L'on sait déjà que la baisse des dotations se poursuivra en 2017. Ceci oblige la commune à redoubler d'attention sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et faire en sorte que chaque euro dépensé soit un euro utile.

### **Les objectifs**

- **Restaurer la capacité d'autofinancement**

C'est le symbole de la bonne gestion financière de la ville. Elle va permettre d'autofinancer au maximum les investissements nécessaires au bon entretien général des équipements. Il s'agit d'un objectif ambitieux dans le contexte de la baisse des dotations et des coûts importants générés par les projets comme le musée qu'il faudra conduire à son terme en 2016 ou bien la mise en accessibilité de la mairie. C'est cependant réalisable grâce à la volonté politique du Maire et de l'équipe municipale qui ont déjà engagé les efforts en ce sens.

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition**

C'est l'engagement pris dans le cadre du projet de mandat et il sera tenu encore cette année, même si l'environnement économique et les mesures gouvernementales rendent cet objectif de plus en plus compliqué à atteindre. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux à :

- Taxe d'habitation : 13,36%
- Taxes foncières sur le bâti : 18,75%
- Taxes foncières sur le non-bâti : 53,31%

- **Poursuivre le désendettement**

Le plan d'investissement soumis au Conseil municipal ne comporte pas de nouvel emprunt ce qui signifie encore en 2016 une diminution de l'encours de l'endettement. Dans la mesure où la trésorerie le permettra, il sera procédé au remboursement anticipé d'emprunt de manière à alléger la dette qui pèse lourd dans notre capacité d'autofinancement.

- **Maintenir un soutien aux associations**

Malgré le contexte contraint, la volonté de la municipalité est de maintenir au même niveau le montant des subventions aux associations qui créent le lien social sur la commune. Ainsi, globalement le montant inscrit au budget est identique à celui de 2015, même si la répartition pourra être appréciée par les commissions en fonction des projets des associations et de leur situation financière propre.

Cette présentation générale faite, M. Trassard, 1<sup>er</sup> adjoint expose que les projets de budgets ont été examinés en commission des finances le 22 mars 2016.

Il propose la méthode suivante : il présentera le compte administratif 2015, le compte de gestion 2015, l'affectation du résultat 2015 le vote des taux 2016 et le budget 2016 de chacun des budgets en commençant par le budget ville pour terminer par les budgets annexes.

Le conseil municipal sera appelé ensuite à se prononcer sur l'ensemble de ces documents.

- **BUDGET VILLE**

**Compte administratif 2015**

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent de 936 043.71 €.

Le montant des dépenses s'élève à 5 226 149.67 € et le montant des recettes à 6 162 193.38 €

2) La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 401 880.02 €.

Le montant des dépenses s'élève à 2 707 887.88 € et le montant des recettes à 2 306 007.86 €.

Il convient d'intégrer les reports des années précédentes pour déterminer le résultat global de clôture ce qui donne :

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent antérieur de 141 794.01 € soit un excédent cumulé de 1 077 837.72 €.

2) La section d'investissement laisse apparaître un déficit antérieur de 212 990.49 € soit un déficit cumulé de 614 870.51 €.

*P. Charrondière fait remarquer que les chiffres présentés en fonctionnement au chapitre 011 (charges de gestion courante) ne présentent pas de baisse par rapport au budget précédent si on tient compte de la suppression du contrat « SERNED » pour les ordures ménagères qui a été transféré à la CCDSV et des TAP (temps d'activités périscolaires) qui ont été transférés à Val Horizon. La seule baisse constatée est celle des subventions aux associations.*

*C.Trassard confirme que les charges de fonctionnement ont baissé globalement de 262 000 €.*

*Le même montant a été versé pour les subventions aux associations : la baisse s'explique par les négociations avec Val Horizon et la demande des Cèdres qui était en baisse de 20 000 € et conforme à leurs besoins.*

*Le maire fait remarquer que le montant des subventions versé est conforme aux demandes des associations.*

*Le maire souligne que ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement, c'est déjà les maîtriser*

*C. Montessuit constate que 40 % des dépenses d'investissement sont en report, donc ce sont des travaux qui n'ont pas été réalisés.*

*C.Trassard confirme que certains travaux n'ont pu être réalisés dans l'année à cause des difficultés de trésorerie.*

*Le maire ajoute que cela est dû au décalage dans la perception de recettes de vente.*

**Budget 2016**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

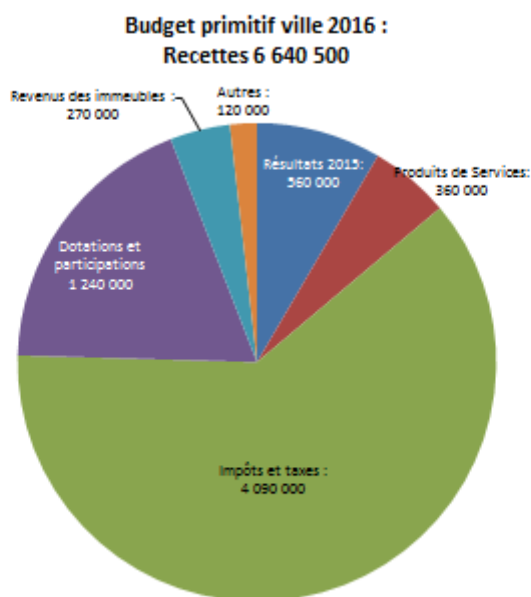
**Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de de gestion courante de la collectivité. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat, des participants des autres collectivités. Voici leur répartition dans le projet de budget 2016 :

Leur estimation reste prudente, mais elles enregistrent une baisse réelle d'environ 60 000 €. L'augmentation des recettes au budget n'est que le résultat de l'affectation de l'excédent de clôture du compte administratif 2015 pour un montant de 560 546 €.

Elles enregistrent la baisse des dotations de l'Etat pour un montant estimé à 130 000 € et une hausse de 1% des bases locatives.

Les autres recettes sont estimées au même niveau ce qui est le cas de la dotation de solidarité de la CCDSV ainsi que l'attribution de compensation.



### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur l'ensemble des crédits utiles au fonctionnement de la collectivité : les charges de personnel, le remboursement des intérêts de la dette, les subventions aux associations, les charges locatives des biens portés par la commune, l'ensemble des achats de matériels, de fluides, de consommables nécessaires au fonctionnement de la commune et de l'entretien des bâtiments municipaux (mairie, écoles, gymnase, piscine et équipements sportifs)

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées.

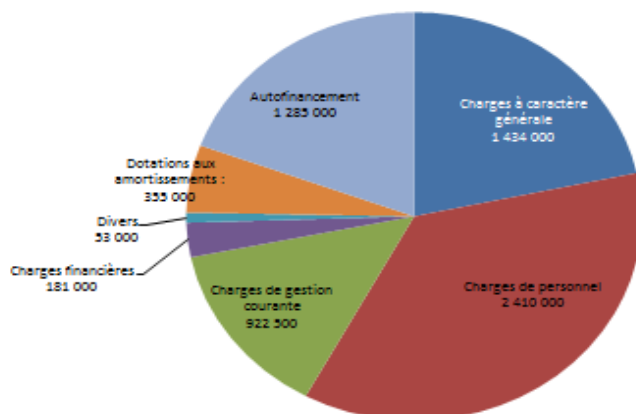
Les charges à caractère général ont été calculées sur la base de la réalisation du budget 2015. Un bon entretien des bâtiments municipaux s'impose en effet pour éviter des coûts beaucoup plus importants que nécessiterait une remise en état.

Les charges de personnel sont au même niveau que le budget primitif 2015 et elles n'auront pas varié depuis 2014. Ainsi, à même niveau, on aura absorbé l'impact des hausses des cotisations patronales des caisses de retraite, de la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C intervenue en 2014 et 2015 et l'effet induit par la mise en place du nouveau régime indemnitaire à mettre en place en 2016.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 916 500 € en diminution de 8,80% par rapport au budget primitif 2015. Elles comprennent notamment l'ensemble des subventions aux associations dont le montant est identique à celui enregistré l'an dernier. Ceci marque la volonté de maintenir un soutien aux associations malgré le contexte difficile.

L'ensemble de ces données permet de dégager une marge d'autofinancement de 1 285 000 €, montant viré à la section d'investissement. Cette somme est nécessaire pour équilibrer le financement des projets d'investissement.

**Budget primitif ville :  
Dépenses 6 640 500**



P. Charrondière constate que les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse (+ 3 %).

Il s'étonne également que 120 000 € soit ponctionnés du budget développement pour alimenter le budget Ville et se demande pourquoi cet argent n'est pas engagé pour développer les commerces et la rue des Arts.

M. Raymond fait remarquer que le départ de la pharmacie Grande Rue va être un gros problème pour le centre-ville.

Le maire répond que 2 locaux, rue des Arts, restent à pourvoir. Il est bien conscient de la difficulté des commerces. Cependant, il constate que l'expérience avec « commerce équitable » rue du Palais pour lequel la mairie a pris en location un local pour le mettre à disposition de ce commerce n'est pas concluante : ce commerce est actuellement en cessation d'activités. Cela montre que le dynamisme des commerces est une question beaucoup plus complexe, qui s'intègre dans une réflexion plus globale. La municipalité y est très sensible.

C. Montessuit regrette que certains chapitres ne soient pas détaillés (ex : 012 charges de personnel).

P. Charrondière souhaite des précisions sur l'augmentation du compte « honoraires » et sur la baisse du compte « transports collectifs ».

Le maire répond que les honoraires sont liés aux contentieux en cours (frais d'avocats).

L. Bordelier répond que la baisse de « transports collectifs » provient notamment de la suppression d'un voyage scolaire en 2015 (transport en car) qui sera reconduit en 2016 dans une autre configuration, sans transport.

C. Montessuit souhaite avoir l'assurance que la commune maintient une politique de recrutement d'apprentis et de contrats aidés.

Le maire répond que la commune poursuit sa politique en faveur de l'insertion. Il rappelle que 4 personnes recrutées sur un contrat aidé ont été recrutées par la commune : volonté affirmée de la commune d'enrayer la précarisation de l'emploi. Il affirme que la commune continuera d'accueillir des emplois aidés.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Recettes d'investissement**

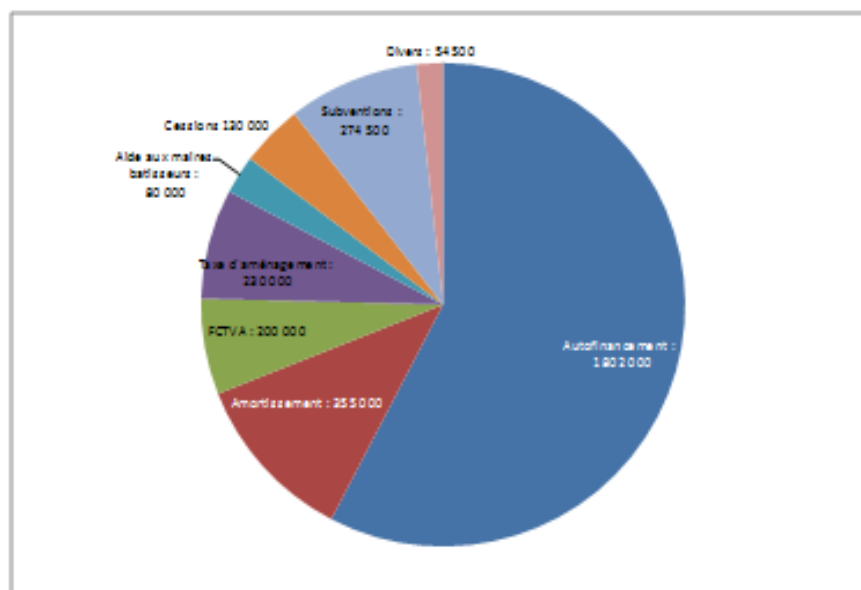
Les recettes d'investissement proviennent à la fois de l'autofinancement, complété par les dotations aux amortissements, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) calculées sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015, de la taxe d'aménagement sur les permis de construire délivrés, des subventions d'investissement de l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département, etc ...), de l'emprunt et des cessions d'actifs.

Les recettes d'investissement prévues au budget s'élèvent à 3 126 500 € auxquelles s'ajoutent les reports de 2015 pour un montant de 2 124 000 €. Elles ne comportent pas de nouveau recours à l'emprunt. Des subventions ont été inscrites en particulier au titre de la DETR pour un montant de 150 000 € au titre de la mise en accessibilité de la mairie. Des ajustements ont été effectués sur les subventions à attendre pour la rénovation de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon et l'aménagement de l'espace muséographique. Une somme de 80 000 € est prévue au titre de l'aide aux maires bâtisseurs, dispositif auquel la commune est éligible.

Un montant supplémentaire de 130 000 € est inscrit pour la cession de la maison Sènetaire qui est en cours et dont le montant total s'élève à 730 000 €. Il n'y a pas de nouvelles cessions programmées en 2016 sur le budget principal.

(Tableau)

## Recettes d'investissement 3 126 000 €



### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

Le montant net des crédits nouveaux déduction faite des remboursements du capital de la dette et autres dépenses non ventilables atteint 1,8 million d'euros, soit un montant nettement plus élevé que l'an dernier qui ne dépassait pas 1 million d'euros. Le total des dépenses nouvelles d'investissement est de 3,2 millions d'euros.

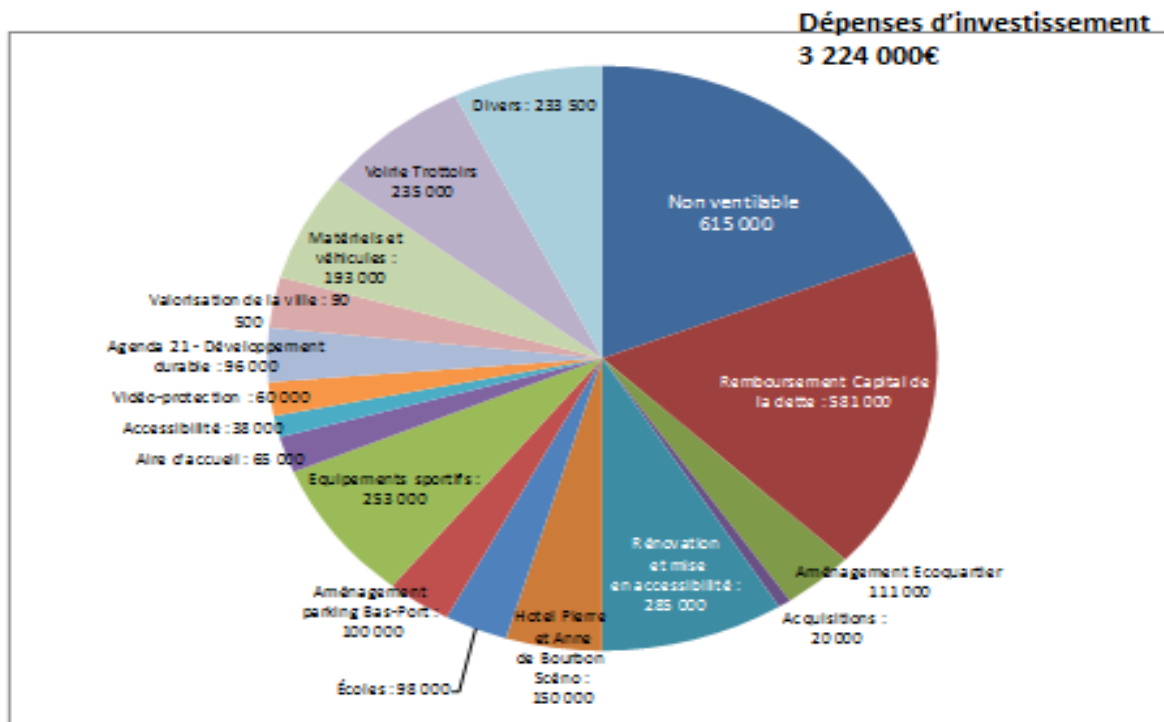
Les investissements nouveaux concernent en priorité des compléments de financement pour les projets importants en cours et dont l'achèvement doit intervenir en 2016 :

- La rénovation et la mise en accessibilité de la mairie (+ 285 000 €) compensée en partie par une subvention attendue de 150 000 €.
- L'achèvement de la scénographie de l'espace muséographique de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon pour un montant supplémentaire de 150 000 €.

Les autres projets :

- Les travaux dans les écoles : rampe motricité aux Corbettes, aménagement du restaurant scolaire de l'école primaire de Beluizon, volets roulants et grillage de protection, sécurisation de l'accès de l'école primaire Poyat (68 000 €)
- Aménagement du parking du Bas-Port (100 000 €)
- Equipements sportifs (253 000 €) : vestiaires et sanitaires du stade de Fétan, abri touches et éclairage, réfection du fonds de bassin de la piscine, skate-park de Chamalan, vestiaires de Chamalan.
- Aménagement de l'aire d'accueil et de l'accès (65 000 €)
- Accessibilité : programme Adap (38 000 €)
- Sécurité : Extension de la vidéo protection notamment sur Beluizon et pour la sécurisation de parkings en centre-ville (60 000 €)
- Agenda 21, Développement durable : travaux d'isolation dans des biens communaux, numérisation de l'Etat-civil, radar pédagogique, etc..., (96 000 €)
- Jeux d'enfants (20 000 €)
- Aménagement paysager des points de regroupement des ordures ménagères (10 000 €)
- Livres et matériel scolaire et renouvellement de matériel informatique des écoles (29 700 €)
- Matériel informatique et serveur de la mairie (20 000 €)

- Matériel associatif (21 000 €)
- Véhicules services techniques et remplacement (87 500 €)
- Mobilier mairie et salle du conseil (40 000 €)



C.Montessuit se félicite pour tous les investissements présentés. Il s'étonne cependant que la commission travaux n'ait pas été réunie pour en discuter. Il se demande également si la commune aura les moyens humains de mener à bien tous ces investissements. Le maire rappelle que la commission travaux est réunie pour des travaux d'envergure et structurants.

P. Charrondière relève que 2 millions d'euros sont prévus en crédits nouveaux : soit ces dépenses sont inconsistantes, soit il s'agit d'une manipulation de l'équipe en place par rapport à l'équipe précédente : en effet, il constate que la bonne gestion de l'équipe précédente, permet à l'équipe en place d'avoir les moyens de sa politique notamment par la cession des biens acquis précédemment. Le maire rappelle que cette situation financière est fait de la gestion de l'équipe actuelle.

Le maire rappelle que si les réserves foncières n'avaient pas été faites, la commune serait également moins endettée aujourd'hui.

P.Charrondière s'étonne aussi de l'implantation du local de la Police Municipale, place des Combattants (à la place d'un commerce potentiel).

H. Bonnet fait remarquer que ce local était vide depuis 4 ans, et que cet emplacement répond à une nécessité de proximité de la Police Municipale avec la population.

Le maire tient à souligner que la municipalité n'a pas souhaité inscrire en recettes les subventions susceptibles d'être allouées au titre du fonds de soutien à l'investissement local, car trop peu de visibilité sur le taux de subvention : c'est un budget donc extrêmement prudent et sincère qui est présenté.

## • **BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT**

### **Compte administratif 2015**

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent de 34 334.21 €.

Le montant des dépenses s'élève à 271 825.06 € et le montant des recettes à 306 159.27 €

2) La section d'investissement laisse apparaître un excédent 92 041.85 €.

Le montant des dépenses s'élève à 92 814.15 € et le montant des recettes à 184 856 €.

Il convient d'intégrer les reports des années précédentes pour déterminer le résultat global de clôture ce qui donne :

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent antérieur de 76 073.80 € soit un excédent cumulé de 110 408.01 €.

2) La section d'investissement laisse apparaître un excédent antérieur de 285 933.86 € soit un excédent cumulé de 377 975.71 €.

### **Budget 2016**

Le budget développement regroupe l'exploitation des ateliers d'artistes, de l'immeuble loué maintenant en partie par le Centre psychothérapeutique de l'Ain, le bureau des bambous et l'atelier Raffin.

Dans l'immeuble qui abrite le centre psychothérapeutique de l'Ain, les espaces disponibles ont été cédés au cours des 2 dernières années à des professionnels de santé. En 2016, il reste à céder une partie du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble. Un syndic assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier la gestion de l'immeuble.

Les recettes de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par les revenus des locaux et les charges comprennent les loyers de certains locaux en location et les charges locatives des locaux dont la mairie est propriétaire.

En ce qui concerne les investissements, en dehors du remplacement d'équipements qui arrivent en fin de vie et des aménagements qui restent à réaliser, aucun nouveau développement n'est envisagé.

Le résultat prévisionnel apparaît donc largement excédentaire et une subvention au budget ville est inscrite pour un montant de 120 000 €

*Le maire informe qu'un nouvel appel à projet pour des locaux d'artistes et d'artisans d'art de la rue des Arts sera lancé fin avril. Le maire souligne que le budget développement a toujours été soutenu par la majorité et l'opposition précédentes et il l'espère, par l'opposition actuelle.*

### **• BUDGET ANNEXE LOISIRS ET DEVELOPPEMENT**

#### **Compte administratif 2015**

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent de 127 902.45 €.

Le montant des dépenses s'élève à 345 709.33 € et le montant des recettes à 473 611.78 €

2) La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 14 632.26 €.

Le montant des dépenses s'élève à 35 092.31 € et le montant des recettes à 20 460.05 €.

Il convient d'intégrer les reports des années précédentes pour déterminer le résultat global de clôture ce qui donne :

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un déficit antérieur de 41 093.50 € soit un résultat cumulé de 86 808.95 €.

2) La section d'investissement laisse apparaître un excédent antérieur de 245 103.96 € soit un excédent cumulé de 230 471.70 €.

### **Budget 2016**

Le budget loisirs et tourisme prend en compte l'exploitation du camping concédé en délégation de service public et l'exploitation du site des Cascades.

Le budget des Cascades demeure très aléatoire puisqu'il est en grande partie tributaire de la météorologie. Il est présenté avec un nombre d'entrées de 55 000 à un prix moyen de 5,18 €, soit 285 000 € en recettes de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement (hors investissements) s'établit à 5 000 €.

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 409 700 €.

Le résultat excédentaire de 2015 permet de dégager un virement à la section investissement de 68 000 €.

Au niveau des investissements, ce montant servira principalement à réaliser les travaux d'agrandissement des sanitaires et vestiaires réclamés par l'ARS pour conserver la capacité du site et de réparation des réseaux du bassin et du toboggan ainsi que la mise en accessibilité.

*P.Charrondièrre s'étonne que le budget 2016 construit sur une base de 55 000 entrées – comme celui de 2015 -ne reprennent pas les chiffres de 2015 et constatent que les dépenses de fonctionnement sont nettement supérieures qu'en 2015.*

*C. Trassard répond qu'il n'y a pas de corrélation mathématique entre la fréquentation et les charges de gestion à caractère général.*

### **• BUDGET ANNEXE GENDARMERIE RESERVES FONCIERES**

#### **Compte administratif 2015**



1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent de 307 203.87 €. Le montant des dépenses s'élève à 229 971.43 € et le montant des recettes à 537 175.30 €

2) La section d'investissement laisse apparaître un déficit 508 700.68 €. Le montant des dépenses s'élève à 517 325.65 € et le montant des recettes à 8 624.97 €.

Il convient d'intégrer les reports des années précédentes pour déterminer le résultat global de clôture ce qui donne :

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent antérieur de 140 309 € soit un excédent cumulé de 447 512.87 €.

2) La section d'investissement laisse apparaître un déficit antérieur de 1 686 211.63 € soit un déficit cumulé de 2 194 912.31 €

### **Budget 2016**

Le budget Gendarmerie Réserves foncières comprend en fonctionnement les recettes et les dépenses liées à la gestion locative des biens appartenant à la commune figurant dans ce budget et ceux portés par l'Etablissement public foncier de l'Ain.

En fonctionnement, le budget inclut dans les charges à caractère général la réfection de la toiture de l'Hôtel de l'Europe détruite par l'incendie survenu en 2015, la commune ayant touché pour ce sinistre un remboursement des assurances en 2015.

Le fonctionnement s'équilibre à un montant de 689 000 € et permet de dégager un virement à la section investissement de 371 800 €.

La section investissement comprend pour l'essentiel les cessions et acquisitions de biens pour les réserves foncières. En recettes, le montant reporté des biens qui seront cédés à l'aménageur figure pour 1 250 000 €, montant acté dans le traité de concession avec la SERL. De même des cessions sont inscrites pour 400 000 € de biens qui ne figurent plus sur le secteur de la ZAC et qui pourront faire l'objet d'une opération d'aménagement. La cession de l'Hôtel de l'Europe est revalorisée à hauteur de 380 000 €.

En recettes et en dépenses figurent la cession de la maison Grillet et l'acquisition à l'EPF.

En dépenses, sont inscrites les reprises partielles à l'EPF des biens dont le portage a été prolongé ainsi que l'acquisition du terrain Morera qui a fait l'objet d'une préemption pour 34 000 €. Un montant de 16 200 € est inscrit pour faire face aux grosses réparations à la charge du propriétaire.

Le budget investissement s'équilibre pour un montant de 2 901 212 €.

*P. Charrondière demande où en est la fusion de ce budget évoquée en 2014 ?*

*Le maire répond qu'il convient d'attendre la fin de l'emprunt gendarmerie pour le faire évoluer.*

*C. Montessuit demande si la cession du terrain Mon rêve n'est plus d'actualité .*

*Le maire confirme ; c'est pourquoi la recette n'est pas inscrite en report.*

*M. Raymond souhaite intervenir globalement sur les finances :*

*Depuis 2 ans, l'actuelle majorité dit à la population que la situation financière de la commune est catastrophique. Or, il constate que sur les comptes administratifs 2015 - sans de révolution dans les recettes et les dépenses – chaque budget dégage un excédent : + 560 000 € au budget ville ; + 160 000 au budget développement ; + 85 000 € au budget loisirs et tourisme, et + 409 000 € au budget GRF, soit un peu plus de 1 200 000 € d'excédent global.*

*La situation n'était donc pas catastrophique, et la commune est dans une bonne situation financière et il s'en réjouit.*

*Aujourd'hui, il constate que 2 600 000 € de crédits nouveaux d'investissement sont prévus – sans emprunts nouveaux - : c'est une très bonne situation financière et les discours tenus étaient donc erronés.*

*Il regrette le décalage dans le temps des dépenses d'investissement sur l'accessibilité, alors que le budget était prévu et constate que la renégociation de la dette – qui va être supportée par les générations futures – n'était pas nécessaire.*

*Le maire se réjouit du satisfécit donné sur le travail de son équipe.*

*I. Verrat constate que rien n'avait été fait depuis la loi de 1995 sur l'accessibilité et que les actions sont enfin en œuvre.*

*G. Lichtlé affirme qu'il n'aurait pas été possible de mener plus vite l'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de la mairie compte tenu de la complexité du dossier à monter. Elle se dit très fière de ce dossier, dont la qualité a été reconnue par les services de l'Etat.*

C. Trassard demande que la prudence soit de mise sur l'évolution budgétaire et les baisses encore à venir sur les dotations : l'équilibre reste fragile.

**Les différents documents budgétaires sont mis au vote :**

## 2- COMPTE ADMINISTRATIF

Le maire se retire et est remplacé par le 1<sup>er</sup> Adjoint, C. Trassard, qui assure la présidence de la séance pour le vote des comptes administratifs,

### **2-1 Compte administratif 2015 – Ville**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondière, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1<sup>er</sup> Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

**VOTE** le compte administratif 2015 présenté comme suit :

### RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 5 226 149.67 €      RECETTES : 6 162 193.38 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 2 707 887.88 €      RECETTES : 2 306 007.86 €

Excédent de Fonctionnement : 936 043.71 €

Déficit d'Investissement : 401 880.02 €

Compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement : 936 043.71 € + 141 794.01 € = + 1 077 837.72 €

Investissement : - 401 880.02 € + (-) 212 990.49 € = - 614 870.51 €

**PRECISE** que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

2 026 304.00 € en dépenses d'investissement.

2 123 883. 00 € en recettes d'investissement.

### **2-2 Compte administratif 2015- Développement**

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1<sup>er</sup> Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

**VOTE** le compte administratif 2015 présenté comme suit :

### RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 271 825.06 €      RECETTES : 306 159.27 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 92 814.15 €      RECETTES : 184 856 €

Excédent de Fonctionnement : 34 334.21 €

Excédent d'Investissement : 92 041.85 €

**INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement : 34 334.21 € + 76 073.80 € = + 110 408.01 €

Investissement : 92 041.85 € + 285 933.86 € = + 377 975.71 €

**PRECISE** que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

398 475 € en dépenses d'investissement.  
75 620 € en recettes d'investissement.

### **2-3 Compte administratif – Loisirs et tourisme**

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 28 voix pour**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1<sup>er</sup> Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

**VOTE** le compte administratif 2015 présenté comme suit :

#### **RESULTAT DE L'EXERCICE**

FONCTIONNEMENT DEPENSES :	345 709.33 €	RECETTES :	473 611.78 €
INVESTISSEMENT DEPENSES :	35 092.31 €	RECETTES :	20 460.05 €

Excédent de Fonctionnement : + 127 902.45 €

Déficit d'Investissement : - 14 632.26 €

**INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	127 902.45 € + (-) 41 093.50 €	=	+ 86 808.95 €
Investissement :	- 14 632.26 € + 245 103.96 €	=	+ 230 471.70 €.

**PRECISE** que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

231 590 € en dépenses d'investissement.

0.00 € en recettes d'investissement.

### **2-4 Compte administratif 2015- GRF**

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour et 6 contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondière, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1<sup>er</sup> Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

**VOTE** le compte administratif 2015 présenté comme suit :

#### **RESULTAT DE L'EXERCICE**

FONCTIONNEMENT DEPENSES :	229 971.43 €	RECETTES :	537 175.30 €
INVESTISSEMENT DEPENSES :	517 325.65 €	RECETTES :	8 624.97 €

Excédent de Fonctionnement : 307 203.87 €

Déficit d'Investissement : 508 700.68 €

**INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	307 203.87 € + 140 309 €	=	+ 447 512.87 €.
Investissement :	- 508 700.68 € + (-) 1 686 211.63 €	=	- 2 194 912.31 €

**PRECISE** que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

31 200 € en dépenses d'investissement.

2 188 000.00 € en recettes d'investissement.

Le maire revient en séance.

### 3- ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,  
**PREND ACTE** du bilan 2015 des acquisitions et cessions d'immeubles tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération

### 4- AFFECTATION DU RESULTAT 2015

#### **4-1 Budget ville**

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,  
Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 077 837.72 €  
et un déficit cumulé d'investissement de 614 870.51 €,  
Considérant que compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 2 026 304.00 €

RAR Recettes : 2 123 883.00 €

**AFFECTE** le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

#### **Section Fonctionnement**

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 560 546.21 €

#### **Section Investissement**

Dépenses Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 614 870.51 €

Recettes Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 517 291.51 €

#### **4-2 Budget développement**

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,  
Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 110 408.01 € et  
un excédent cumulé d'investissement de 377 975.71 €,  
Considérant l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 398 475.00 €

RAR Recettes : 75 620.00 €

**AFFECTE** le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

#### **Section Fonctionnement**

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 110 408.01 €

#### **Section Investissement**

Recettes Article 001 (résultat d'investissement 2015 reportée) : 377 975.71 €

#### **4-3 Budget loisirs et tourisme**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,  
Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 86 808.95 € et  
un excédent cumulé d'investissement de 230 471.70 €,

Considérant l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 231 590.00 €

RAR Recettes : 0.00 €

**AFFECTE** le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

**Section Fonctionnement**

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 85 690.65 €

**Section Investissement**

Recettes Article 001 (résultat d'investissement 2015 reporté) : 230 471.70 €

Recettes Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : pour le financement des dépenses d'investissement : 1 118.30 €

**4-4 Budget GRF**

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,

Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 447 512.87 € et un déficit cumulé d'investissement de 2 194 912.31 €,

Considérant l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 31 200.00 €

RAR Recettes : 2 188 000.00 €

**AFFECTE** le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

**Section Fonctionnement**

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement 2015 reporté) : 409 400.56 €

**Section Investissement**

Dépenses Article 001 (déficit d'investissement 2015 reporté) : 2 194 912.31 €

Recette Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 38 112.31 €

5. APPROBATION COMPTES DE GESTION 2015 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)

**5-1 Compte de gestion Ville 2015**

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 936 043.71 €	+ 1 077 837.72 €
Investissement	- 401 880.02 €	- 614 870.51 €

On peut constater l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondière, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C.Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**5-2 Compte de gestion Développement 2015**

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 34 334.21 €	110 408.01 €
Investissement	+ 92 041.85 €	+ 377 975.71 €

On peut constater l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 28voix pour**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### **5-3 Compte de gestion Loisirs et tourisme 2015**

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 127 902.45€	+ 86 808.95 €
Investissement	- 14 632.26 €	- 230 471.70 €

On peut constater l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28voix pour**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### **5-4 Compte de gestion GRF 2015**

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 307 203.87 €	+ 447 512.87 €
Investissement	- 508 700,68 €	- 2 194 912.31 €

On peut constater l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondièrè, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C.Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## 6. VOTE DES TAUX COMMUNAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi de finances annuelle,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ,

**FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

Taxe d'Habitation : 13.36 %

Foncier Bâti : 18.75 %

Foncier non Bâti : 53.31 %

## 7. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)

### **7-1 Budget 2016 – Ville**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondièrè, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Après avoir procédé à la lecture du Budget Primitif, chapitre à chapitre, section par section,

**ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	5 250 474.51 €	5 250 474.51 €
Section Fonctionnement	6 640 546.00 €	6 640 546.00 €

### **7-2 Budget annexe 2016 – Développement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 28 voix pour**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Après avoir procédé à la lecture du Budget Primitif, chapitre par chapitre, section par section,

**ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Développement de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	474 200.00 €	474 200.00 €
Section Fonctionnement	232 600.00 €	232 600.00 €

### **7-3 Budget annexe 2016 – Loisirs et tourisme**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 28 voix pour**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Après avoir procédé à la lecture du Budget Primitif, chapitre par chapitre, section par section,

**ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Loisirs et Tourisme de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	325 590.00 €	325 590.00 €
Section Fonctionnement	409 700.00 €	409 700.00 €

### **7-4 Budget annexe 2016- GRF**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondièrre, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Après avoir procédé à la lecture du Budget Primitif, chapitre par chapitre, section par section,

**ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Gendarmerie et Réserves Foncière de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	2 901 212.31 €	2 901 212.31 €
Section Fonctionnement	689 000.00 €	689 000.00

## 8. FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire expose que face à la baisse constatée de l'investissement public local, l'Etat a décidé de mobiliser une enveloppe d'un milliard d'euros en faveur des communes et des EPCI comprenant :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes/EPCI

(la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement des infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur du logement, les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

- 300 M€ dédiés à des projets de revitalisation et de développement des bourgs-centres.
- 200 M € qui viennent majorer la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) gérée par les préfets de département.

Les 2 premières enveloppes mises à disposition du préfet de région représentent un montant de 94.9 M€ pour la région Auvergne Rhône Alpes. Ces crédits doivent être engagés avant fin 2016.

Cela suppose que les opérations fassent l'objet d'un démarrage rapide des travaux et que leur achèvement ait lieu au plus tard en 2020.

Ce plan de soutien a pour objet d'accélérer la réalisation d'investissements par les communes/EPCI.

### **1- Le maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour les travaux d'amélioration des conditions d'accueil et d'accessibilité des visiteurs des bords de Saône.**

#### **Descriptif de l'investissement :**

Une première opération de travaux lancée en 2015 a permis de requalifier l'espace promenade des tilleuls avec notamment l'aménagement d'une bande en béton désactivé accessible. Ce cheminement permettra d'assurer une continuité modes doux entre les deux espaces cités ci-dessus et les aires de stationnement à proximité ou les points d'arrivée du tourisme fluvial. Le renforcement de l'éclairage public, du mobilier urbain et une plantation de tilleuls complètent l'aménagement.

Un point de distribution d'énergie sera installé et l'ensemble du revêtement repris en sable stabilisée coloré afin d'accueillir les manifestations existantes comme le marché de la création mensuelle dans de bonnes conditions. En parallèle une zone d'attente pour les bus des croisiéristes sera aménagée en amont le long de l'avenue Bollet.

Dans la suite de cette opération, il est prévu d'aménager le site de l'ancienne usine Mamet, actuellement un terrain vague en gravier utilisé comme parking, pour en faire une aire de stationnement paysagée.

Les anciennes dalles béton seront démolies et des îlots d'espaces verts avec plantation d'arbres seront réalisés afin d'organiser l'espace. L'ensemble du revêtement sera réalisé en sable stabilisé à la chaux colorée. L'éclairage de l'espace sera assuré par l'implantation de luminaires.

En contre-bas de la promenade, le parking du Bas-Port sera aménagé avec un revêtement en bicouche et un réseau de collecte des eaux pluviales. Cet aménagement permettra l'accueil des manifestations estivales importantes comme le National de pétanque. Il profitera de l'éclairage mis en place sur la promenade des Tilleuls.

Pour assurer le lien avec la promenade des Tilleuls, les cheminements du parking seront mis en conformité avec la réglementation accessibilité (marquage, escalier) et s'harmoniseront avec les cheminements désactivés nouvellement réalisés. Une signalisation permettant de reconnaître la ville et ses sites remarquables, visible par la clientèle touristique (et notamment le tourisme fluvial), sera mis en œuvre sur les abords du parking.

#### **Objectif de l'opération :**

L'ensemble des aménagements vise à redonner à cet espace son aspect de vitrine touristique. L'amélioration des conditions d'accueil permettra de renforcer le tourisme fluvial en accompagnant l'agrandissement du quai programmé par Voie Navigable de France. Il doit également permettre de capter la clientèle touristique de passage qui traverse Trévoux par la route départementale.

Le secteur du Bas-port, avec un positionnement idéal en bord de Saône est un lieu privilégié pour l'organisation d'événements mais aujourd'hui assez peu utilisé pour des problèmes d'infrastructures. Cette opération vise à dynamiser les manifestations existantes sur le site et à accompagner le développement de nouveaux événements.

#### **Plan de financement**

<b>Sources</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres		55 662 €	20 %
Emprunts		€	
<b>Sous-total 1</b>		<b>55 662 €</b>	<b>20 %</b>
Union européenne		€	
Etat – DETR		€	
Etat – Fonds de soutien à l'investissement des collectivités		153 459 €	55.14 %
Subvention exceptionnelle		€	
Région	CTTLA	28 721 €	10.32 %



Sources	Libellé	Montant	Taux
Département		40 466 €	14.54 %
Fonds de concours (commune/ communauté)			
Autres (à préciser)		€	
<b>Sous-Total 2</b>		<b>222 646 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Total H.T.</b>		<b>278 308 €</b>	<b>100 %</b>

M. Raymond demande des explications sur les travaux d'agrandissement du quai par VNF.

Le maire répond que les travaux, d'un montant total de 660 000 €, seront financés à hauteur de 66 000 € par la CCDSV et 60 000 € par la commune.

Vu le budget ville 2016,  
Considérant l'intérêt du projet présenté ci-dessus,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération ci-dessus

**AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour le dossier « site touristique et patrimonial de Trévoux : travaux d'amélioration des conditions d'accueil et d'accessibilité des visiteurs des bords de Saône ».

**DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2016.

**DIT** que les travaux seront engagés en 2016.

## 2- Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des vestiaires du complexe sportif de Fétan.

### Descriptif de l'investissement :

Création de 2 vestiaires PMR, y compris sanitaires et douches.

Création de sanitaires publics accessibles PMR.

Création d'un cheminement accessible PMR de l'entrée jusqu'aux nouveaux bâtiments.

### Motifs de l'intervention :

- Répondre à l'augmentation de population du territoire (+ 1000 habitants en 2015) et donc du nombre de licenciés du club (+ 190 en 4 ans uniquement pour l'ASMT, 360 licenciés en 2012, 550 en 2016).
- Permettre aux licenciés du club de St Didier de Formans (230 licenciés en 2015) d'utiliser les installations en cas d'intempéries).
- Répondre aux exigences de la FFF pour le classement des installations.

Les effets attendus sont de permettre d'accueillir les joueurs, le personnel d'encadrement et le public dans des locaux adaptés, sur un site remplissant les conditions maximales d'accessibilité.

### Plan de financement

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		31 237.40 €	20 %
Emprunts		€	
<b>Sous-total 1</b>		<b>21 237.40 €</b>	<b>20 %</b>
Union européenne		€	
Etat – DETR		€	
Etat – Fonds de soutien à l'investissement des collectivités		124 949.60 €	80 %
Subvention exceptionnelle		€	
Région		€	

Sources	Libellé	Montant	Taux
Département		€	
Fonds de concours (commune/ communauté)			
Autres (à préciser)		€	
<b>Sous-Total 2</b>		<b>124 949.60 €</b>	<b>80 %</b>
<b>*Total H.T.</b>		<b>156 187 €</b>	<b>100 %</b>

Vu le budget ville 2016,  
Considérant l'intérêt du projet présenté ci-dessus,

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération ci-dessus

**AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour le dossier « mise en accessibilité PMR des vestiaires du complexe sportif de Fétan.».

**DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2016

**DIT** que les travaux seront engagés en 2016.

## 9. VOTE DES SUBVENTIONS: DOMAINE SOCIAL ET JEUNESSE

### Domaine social

B. Guérin expose que la volonté municipale est de maintenir l'enveloppe de l'année dernière en intégrant 3 nouvelles associations.

Les demandes de subventions ont été examinées par la commission éducation et la commission sociale le 21 janvier 2016.

*M. Raymond demande des justifications sur les 3 nouvelles associations.*

*Réponse de B. Guérin : il s'agit de*

- *CIDDF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)*

*A.Gomes précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle association et qu'elle a déjà été subventionnée en 2014.*

*B.Guérin précise qu'il s'agit d'une nouvelle demande de subvention pour 2016 (cette association n'avait pas sollicité de subvention en 2015).*

- *CLIC Dombes Saône : cette association accompagne les personnes âgées et fait un travail intéressant avec l'hôpital.*

*M.Raymond fait remarquer que cette association est située sur la Plaine de l'Ain et la Côtière et qu'elle n'a pas d'action directe sur la population de Trévoux. En revanche il regrette que la subvention à l'association AVEMA baisse alors que cette association fait un travail très important sur le territoire (aides à la prise en charge de personnes en cas de catastrophe naturelles : incendie, inondations ...)*

*B. Guérin répond que la subvention demeure à un bon niveau et que la volonté a toujours été de les aider. Les choses peuvent évoluer l'an prochain, rien n'est figé.*

*Le maire informe le conseil que l'association Rêves quitte Trévoux pour s'installer dans des locaux, issus d'un legs, mieux adaptés à Villefranche.*

- *Constellation Elsa : cette association accompagne et aide les familles porteuses d'un handicap lié à l'apprentissage et à la parole. La municipalité propose de mettre à disposition un local et de verser une subvention.*

### Domaine éducation

*P.Charrondière s'étonne que la subvention à la PEP 01 baisse de 300 €, alors que celle à l'APEL de la Sidoine augmente de 1000 €.*

L. Bordelier rappelle que l'examen de ces subventions a été fait en commission et que cette décision a été le choix de la commission PEP 01 : une école refuse d'adhérer  
 APEL de la Sidoine : la subvention ordinaire est égale à celle de 2015, la subvention exceptionnelle correspond à la mise en place du numérique dans les écoles.

Vu les demandes des associations

Vu l'examen des dossiers de demande de subventions en commissions municipales,

Le conseil municipal, après délibération,

**VOTE** les subventions aux associations du secteur social et jeunesse 2016 suivantes :

	Association	montant		vote
		ordinaire 2016	except 2016	
<b>SOCIAL</b>	<b>Sourire Ensemble</b>	1 000,00		unanimité
	<b>Rêves</b>	300,00		unanimité
	<b>ADAPA</b>	3 000,00		unanimité
	<b>AGIVR</b>	200,00		unanimité
	<b>Amicale des Donneurs de Sang Trévoux-Reyrieux</b>	200,00		unanimité
	<b>ENVOL</b>	600,00		unanimité
	<b>Secours Catholique</b>	1 600,00		unanimité
	<b>Les Restos du cœur Rhône</b>	1 000,00		unanimité
	<b>Les Restos du cœur Ain</b>	200,00		unanimité
	<b>AVEMA</b>	2 200,00		unanimité
	<b>ADMR Val de Saône</b>	3 500,00		unanimité
	<b>FNATH Association des accidentés de la vie</b>	200,00		unanimité
	<b>Amicale du personnel communal</b>	2 000,00		unanimité
	<b>Croix Rouge Française</b>	1 600,00		unanimité
	<b>Aux Lucioles</b>	200,00		unanimité
	<b>Vivre Sans Alcool</b>	200,00		unanimité
	<b>ADIL de l'Ain</b>	500,00		unanimité
	<b>Maison des Cèdres</b>	50 000,00		unanimité
	<b>Val de Saône Dombes Service</b>	2 000,00		unanimité
	<b>Soleil d'Automne</b>	200,00		unanimité
	<b>CIDFF</b>	300,00		unanimité

	<b>CLIC DOMBES SAONE COTIERE</b>	500,00		unanimité
	<b>AFTC DE L'AIN</b>	-		unanimité
	<b>CONSTELLATION ELSA</b>	200,00		unanimité
	<b>Association</b>	<b>ordinaire 2016</b>	<b>except 2016</b>	
<b>Associations éducatives</b>	<b>APEL de la Sidoine</b>	500	700	27 voix pour 1 Contre (G,Brulland)
	<b>PEP01</b>	300		unanimité
	<b>Sou des écoles</b>	3500		unanimité
	<b>CMA 01</b>	0		unanimité

**DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2016

#### 10. TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTES

C.Trassard, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que :

- Un agent employé dans le cadre d'un contrat aidé, donne pleine satisfaction au service propreté depuis 2 ans. Il propose de le recruter en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ;
- En raison de l'avancement d'un agent titulaire au grade supérieur compte tenu du bon accomplissement de son travail et de ses compétences au service finances, il convient de créer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- En raison de l'avancement d'un agent titulaire au grade supérieur compte tenu du bon accomplissement de son travail et de ses compétences en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives (chef de bassin), il convient de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, un poste d'éducateur principal des activités physiques et sportives 1<sup>ème</sup> classe à temps complet ;

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Commune,

**VU** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**VU** le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**VU** le décret n° 2011-605 du 30/05/2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Considérant le tableau actuel des effectifs,

Vu le budget communal,

Sur proposition de Monsieur le maire,

Considérant que pour permettre la nomination de l'agent, il convient de créer le poste correspondant,

**DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 dans la filière technique le poste suivant :

- 1 adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 dans la filière administrative le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 dans la filière sportive le poste suivant :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 1<sup>ème</sup> classe à temps complet

**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits, chaque année, au budget communal chapitre 012.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que le comité technique, lors de sa prochaine réunion, procédera à la suppression des postes devenus vacants et non pourvus.

#### 11. MAINTIEN DE REMUNERATION D'UN AGENT

Le maire expose que le statut de la Fonction Publique Territoriale prévoit qu'en cas de décès d'un agent, sa rémunération est due jusqu'au jour du décès. Un agent est décédé le 24 février et la procédure des salaires étant terminée, le traitement de l'agent a été versé en totalité.

Pour des raisons évidentes d'humanité, il est proposé au Conseil municipal de ne pas recouvrer les 5/30 du traitement et de maintenir le salaire dans sa totalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de ne pas recouvrer les 5/30 du traitement de l'agent et de maintenir le salaire dans sa totalité.

#### 12. ECO QUARTIER DE LA GARE : AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE VILLE-SERL

G. Lichtlé expose que par délibération n°30 du 25 février 2015, le conseil municipal a désigné l'équipe Axe Saône – Tectoniques – Safège – Terre Eco comme lauréate du dialogue compétitif pour le choix de maîtrise d'œuvre urbaine pour la ZAC de l'écoquartier de la gare.

Il était prévu que ce marché sera transféré à l'aménageur lorsque celui-ci sera désigné. Par délibération n° 149 du 16 décembre 2015, le conseil municipal a désigné la SERL, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecoquartier de la gare.

Le présent avenant tripartite prend acte du transfert du contrat « Accord cadre d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour la ZAC de l'Ecoquartier de la Gare de Trévoux (01600) », notifié par la commune de Trévoux (cédant) à la SERL (cessionnaire).

Mission 1 : Architecte, urbaniste, paysagiste en Chef – montant 279 900 € HT

Mission 2 : Maîtrise d'œuvre des espaces publics

- Mission OPC : 79 105.98 € HT
- Mission maîtrise d'œuvre : 494 412.38 € HT

La SERL reprend l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et jusqu'à l'extinction du contrat.

Vu le contrat « Accord cadre d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour la ZAC de l'Ecoquartier de la Gare de Trévoux (01600) » approuvé par délibération n°30 du 25 février 2015 entre la ville et l'équipe Axe Saône – Tectoniques – Safège – Terre Eco

Vu la délibération n° 149 du 16 décembre 2015, désignant la SERL, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecoquartier de la gare.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du transfert du contrat « Accord cadre d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour la ZAC de l'Ecoquartier de la Gare de Trévoux (01600) », notifié par la commune de Trévoux (cédant) à la SERL (cessionnaire).

**APPROUVE** les termes de l'avenant de transfert

### 13. QUESTIONS DIVERSES

Le maire souhaite apporter une réponse à C. Montessuit sur le coût de l'aménagement de l'aire de regroupement des ordures ménagères rue de Palais : 62 997 €

C.Montessuit souhaite que soit joint au procès-verbal le détail des dépenses de fonctionnement du budget Ville.

Il souhaite également se faire l'écho de la surprise et de la déception des agents du SMICTOM sur la lettre d'information de Trévoux de février 2016 : une première page sur le traitement des ordures ménagères et le SMICTOM n'est jamais mentionné.

Le maire répond qu'il n'y a pas lieu de s'offusquer : la volonté de la municipalité était surtout d'expliquer le fonctionnement de la collecte.

Il en profite pour signaler le dysfonctionnement suivant : aucune collecte n'a eu lieu mardi matin, lendemain du lundi de Pâques : dommageable pour les habitants.

M. Raymond fait part de la publication du SDCI (schéma départemental de coopération Intercommunale) par le Préfet : à priori la suppression du SMICTOM n'est pas d'actualité.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23 h.*

*Compte rendu de la séance affiché le : 5 avril 2016*